

Concours n° 2019-IE-CE-01

Epreuve écrite – coefficient 2

1^{er} juillet 2019

Consignes à lire impérativement :

L'épreuve étant anonyme, n'inscrivez ni nom, ni aucun signe distinctif sur vos copies sous peine de rejet de votre candidature.

Le respect des consignes, la présentation, l'expression écrite et l'orthographe seront pris en compte dans la notation.

Les exercices sont indépendants les uns des autres et peuvent donc être traités dans n'importe quel ordre.

Aucun document ni calculatrice n'est autorisé.

Partie 1 : questions /5 points (chaque question sur 0,5 point)

Répondez aux questions en argumentant sans dépasser 5 lignes.

- Qu'est-ce que le dispositif CIFRE ?
- Qu'est-ce qu'un accord de consortium ? Quels éléments principaux peut-on y trouver ?
- Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?
- Qu'est-ce qu'un brevet ? Quels droits confèrent-ils à son propriétaire ?
- Qu'est-ce que le CIR ?
- Qu'est-ce qu'un mandataire unique selon le Décret n° 2014-1518 du 16 décembre 2014 ?
- Qui est le propriétaire d'une invention réalisée par un agent public ?
- Qu'est-ce qu'une licence ?
- Qu'est-ce qu'un EPSCP ? Donner un exemple.
- Sur quoi porte l'Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 ?

Partie 2 : Etude de cas. /7 points

Vous êtes Juriste contrats/Propriété intellectuelle à l'Ifsttar.

M. Bossedur, Directeur de recherche au Laboratoire GEOLoc de l'Ifsttar à Nantes, vient vous voir pour vous présenter son projet et avoir votre avis sur les modalités juridiques à respecter pour entamer une éventuelle collaboration avec une PME.

M. Bossedur a en effet élaboré pour partie sur son temps libre et au laboratoire, un système de suivi GPS de déplacement d'une personne à l'intérieur comme à l'extérieur. Celui-ci a développé un ensemble d'algorithmes (qui ont d'ailleurs rencontré un vif succès auprès de la communauté scientifique) permettant de tracer précisément les déplacements d'une personne à partir d'un appareil composé de différents capteurs, d'un logiciel de calcul et de capture/transmission des données ainsi que d'une puce GPS.

M. Bossedur, souhaiterait maintenant passer à un stade expérimental en collaborant avec la société Trotnet (spécialiste mondiale de la livraison de colis par vélo électrique) afin d'améliorer les aspects scientifiques et techniques et créer un prototype et le tester. A terme, Trotnet pourrait équiper ses livreurs de dispositifs de suivi des trajets de livraison.

Cependant M. Bossedur a peu de temps et il ne sait comment gérer ses nombreux projets actuels avec le développement de ce démonstrateur. Il y a en effet encore beaucoup de travail pour améliorer les algorithmes et le logiciel. M. Bossedur aimerait donc avoir avec lui une ou plusieurs personnes en support mais ne sait pas comment s'y prendre ni comment engager les discussions avec Trotnet.

1) Quelle est votre analyse et la qualification juridique des divers éléments de cette situation ? et quelles sont les grandes étapes préalables, dans un ordre chronologique, à mettre en œuvre pour accompagner le chercheur dans son projet ? Quelles sont selon vous les démarches préalables et les précautions à prendre avant de discuter avec TROTNET?

2) Quel est le type de collaboration que pourrait envisager l'IFSTTAR avec TROTNET pour améliorer le concept et quelles seraient les principales clauses à mettre en œuvre pour cette collaboration ? Que pourrait-on appliquer comme régime de propriété et d'exploitation des résultats ?

3) Une fois fini, le contrat de collaboration, M. Bossedur pourra-t-il apporter son support récurrent à Trotnet ? Si oui, de quelle(s) manière(s) et selon quelles modalités ?

Partie 3 : message en anglais (3 points)

Vous êtes juriste contrats/Propriété intellectuelle à l'Ifsttar.

Un partenaire industriel italien, la société PAZZI, a contacté un chercheur Ifsttar (M. Leneuf – Chargé de Recherche Ifsttar) car il souhaite utiliser un matériel (propriété intégrale Ifsttar) relatif à la surveillance de la structure des ponts (bridge structure monitoring). Ce matériel est protégé par un brevet en France et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Vous répondez à M. Pazzi en indiquant la manière de procéder. Vous lui présentez les modalités juridiques d'accès à ce matériel.

Ce message doit être rédigé en anglais et doit être limité à une dizaine de lignes environ.

Partie 4 : Note de synthèse. /5 points

A partir des documents joints, rédigez une note synthétique à destination de la direction générale de l'Institut, sur la notion des aides d'État indirectes accordées à des entreprises par l'intermédiaire d'organismes de recherche en rappelant le contexte, les conditions et les conséquences de ces aides.